

Asie

18. La situation au Timor-Leste

Vue d'ensemble

Au cours de la période considérée, le Conseil de sécurité a tenu cinq séances sur la situation au Timor-Leste, dont une séance privée avec les pays fournisseurs de contingents⁵⁴⁰, et a adopté une résolution et une déclaration du Président. Le Conseil a entendu des exposés présentés par la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT), le Président du Timor-Leste et le Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef par intérim de la MINUT. Le Conseil a axé ses travaux sur le transfert des fonctions de la MINUT aux autorités timoraises à l'approche du retrait prévu de la Mission pour fin 2012, les préparatifs des élections présidentielle et parlementaire qui devaient se tenir au premier semestre de 2012, la réduction des effectifs de la composante de police de la Mission après les élections et le rôle joué par l'ONU après le départ de la Mission. Aucune séance n'a été tenue sur cette question en 2013.

Le 23 février 2012, le Conseil a prorogé le mandat de la MINUT⁵⁴¹ jusqu'à la fin de l'année et a approuvé le plan du Secrétaire général visant à réduire progressivement les effectifs de la Mission⁵⁴². Conformément à la recommandation du Secrétaire général, il a été mis fin au mandat de la MINUT le 19 décembre 2012⁵⁴³. Le Conseil a effectué une mission au Timor-Leste du 3 au 6 novembre 2012⁵⁴⁴.

Exposé sur la planification de la transition et l'ultime prorogation du mandat de la MINUT

Le 22 février 2012, la Représentante spéciale du Secrétaire général et Chef de la MINUT a signalé que le Timor-Leste avait fait d'importants progrès sur la voie de la paix et de la stabilité et que, compte tenu de

la situation globalement stable, la fin des activités de la MINUT était toujours prévue pour fin 2012 et on examinait déjà l'implication de l'ONU au Timor-Leste après 2012. Elle a rendu compte des préparatifs des élections présidentielle et parlementaire, qui devaient se tenir le 17 mars et à la fin juin 2012 respectivement, et de l'appui opérationnel fourni par la MINUT à ce titre. En ce qui concerne la transition de la MINUT, la Représentante spéciale a salué les efforts faits par le Gouvernement et la Mission pour progresser dans la mise en œuvre du Plan commun de transition, en faisant observer que le principal défi était de faire en sorte que les institutions qui assumaient de nouvelles responsabilités disposent de capacités et de ressources financières suffisantes pour bien s'en acquitter⁵⁴⁵.

Le Président du Timor-Leste a indiqué que, comme suite aux nombreuses initiatives entreprises par son cabinet pour s'attaquer aux causes profondes de la crise de 2006, la paix était palpable au Timor-Leste. Tout en se disant conscient qu'il restait trop à accomplir, il a indiqué que le pays n'aurait pas fait tout ce chemin sans l'aide généreuse de l'ONU, par l'intermédiaire de la MINUT, des institutions spécialisées et des programmes, et de ses partenaires bilatéraux et ses voisins. Il a décrit succinctement les principaux résultats obtenus en 10 ans, depuis que le Timor-Leste était devenu un pays indépendant, dans différents domaines, notamment le développement humain, social et économique, la bonne gouvernance et les droits de l'homme. Il a mis l'accent sur la contribution de la MINUT depuis sa création en 2006, en particulier en matière de bons offices, de sécurité publique et du maintien de l'ordre. Il a déclaré que l'objectif était de voir s'achever les activités de maintien de la paix avant fin 2012 et d'établir un nouveau partenariat avec l'ONU, sous-tendu par une mission de taille modeste adaptée aux priorités et aux besoins particuliers du Timor-Leste, qui serait décidée par le nouveau gouvernement. Il a précisé qu'un comité de haut niveau sur la transition a été créé et que celui-ci était présidé par lui-même avec l'appui du Premier Ministre et de la Représentante spéciale ; un consensus se dégagait quant au rôle joué par l'ONU, qui consisterait à appuyer le renforcement des institutions démocratiques et le renforcement des capacités des institutions chargées de la sécurité, en

⁵⁴⁰ Voir S/PV.6714.

⁵⁴¹ Pour plus d'informations sur le mandat de la MINUT, voir la section I (Opérations de maintien de la paix) de la dixième partie.

⁵⁴² Voir résolution 2037 (2012).

⁵⁴³ Voir S/PRST/2012/27.

⁵⁴⁴ Pour plus d'informations sur la mission du Conseil de sécurité au Timor-Leste, voir la section 34 (Mission du Conseil de sécurité) de la première partie et la section II (Enquêtes sur les différends et établissement des faits) de la sixième partie.

⁵⁴⁵ S/PV.6720, p. 2 à 5.

particulier la Police nationale du Timor-Leste, et à continuer de fournir un appui dans les domaines de la gouvernance, de la justice et des droits de l'homme⁵⁴⁶.

Les intervenants se sont félicités des progrès qui continuaient d'être faits et de la stabilité qui s'était instaurée au Timor-Leste et ont estimé que le succès du processus électoral en 2012 serait indispensable pour permettre un passage sans accroc de la phase de maintien de la paix à la phase de consolidation de la paix après le conflit. Plusieurs intervenants ont soutenu le Plan commun de transition, qui illustre bien la collaboration entre le Gouvernement du Timor-Leste et la MINUT, et ont estimé que les modalités régissant la présence future des Nations Unies dans le pays devaient être décidées et prises en main par le nouveau Gouvernement du Timor-Leste.⁵⁴⁷

Dernières activités de la MINUT ; transition et périodes suivant le retrait de la Mission

Le 12 novembre 2012, le Conseil a entendu un exposé du Représentant spécial par intérim du Secrétaire général, qui a affirmé que la fin des opérations de maintien de la paix au Timor-Leste se justifiait par le fait que d'importants critères avaient été respectés durant l'année. Le fait le plus remarquable était que la reconstitution complète de la Police nationale du Timor-Leste avait été certifiée le 31 octobre, ce qui signifiait que celle-ci était pleinement capable de maintenir l'ordre dans tout le pays et marquait le début de la réduction progressive des effectifs de la MINUT. L'autre événement important était la tenue des élections présidentielle et législatives, qui avaient permis la formation du nouveau gouvernement et l'expression de l'opposition politique selon les principes démocratiques⁵⁴⁸. Le Représentant spécial par intérim a indiqué que la Mission était en bonne voie pour se retirer avant le 31 décembre mais a fait remarquer que les enquêtes sur les affaires liées à des crimes contre l'humanité et d'autres crimes graves commis en 1999 ne seraient pas terminées à la fin du mandat de la Mission. Il a souligné que le Timor-Leste devait encore faire face à beaucoup de difficultés mais a estimé qu'une mission de maintien de la paix n'était plus ce qui pouvait

appuyer le mieux l'action menée par le pays à cet égard. En conclusion, il a indiqué que le Gouvernement avait exprimé le souhait d'établir des relations de travail innovantes avec l'ONU après le départ de la MINUT et que la réalisation des priorités en matière de développement et de mise en place des institutions du Timor-Leste nécessiterait que la communauté internationale poursuive son engagement⁵⁴⁹.

Le représentant du Timor-Leste a mis en avant les progrès faits par le pays dans les domaines de la santé, de l'éducation, de la démocratie multipartite, de la participation des femmes et du développement économique. Il a indiqué que le Gouvernement avait institué d'importantes réformes dans les secteurs de la sécurité et de la défense, mis en place de nouvelles institutions, notamment une commission indépendante de la fonction publique et une commission de lutte contre la corruption, et renforcé le secteur de la justice en vue de promouvoir la bonne gouvernance et l'état de droit. Il a reconnu que le succès du Timor-Leste était aussi celui de l'ONU et de la communauté internationale et a indiqué qu'en tant que Membre de l'ONU, le Timor-Leste continuerait à partager ses expériences et les enseignements retenus, comme il le faisait déjà au sein du Groupe G7+ des États fragiles, et à apporter sa modeste contribution aux missions des Nations Unies et au travail des organismes des Nations Unies⁵⁵⁰.

Dans l'ensemble, les intervenants ont salué les progrès constants qui étaient faits pour instaurer une situation politique sûre et stable dans le pays, comme démontré par le succès des élections présidentielle et législatives, dont les résultats et la légitimité avaient été acceptés par toutes les parties. Plusieurs intervenants se sont félicités de la reconstitution complète de la police nationale, qui s'était montrée capable d'assurer la sécurité nationale⁵⁵¹. Certains intervenants ont estimé que la mission envoyée par le Conseil de sécurité au Timor-Leste du 3 au 6 novembre était opportune car elle avait pu vérifier sur place les progrès réalisés⁵⁵². En ce qui concerne les modalités

⁵⁴⁶ Ibid., p. 5 à 10.

⁵⁴⁷ Ibid., p. 11 (Afrique du Sud), p. 12 (Inde), p. 14 (Royaume-Uni), p. 14 (Portugal), p. 16 (États-Unis), p. 20 (Azerbaïdjan, Guatemala), p. 22 (Chine), p. 23 (Allemagne), p. 24 (Pakistan), p. 27 (Brésil), p. 30 (Australie) et p. 34 (Nouvelle-Zélande).

⁵⁴⁸ Voir la lettre adressée au Secrétaire général par le Président du Timor-Leste (S/2012/736, annexe).

⁵⁴⁹ S/PV.6859, p. 2 à 5.

⁵⁵⁰ Ibid., p. 5 à 7.

⁵⁵¹ Ibid., p. 8 (Afrique du Sud), p. 11 (Fédération de Russie), p. 12 (Azerbaïdjan), p. 13 (Guatemala), p. 15 et 16 (Chine), p. 20 (États-Unis), p. 21 (France), p. 22 (Inde), p. 23 (Brésil), p. 26 (Nouvelle-Zélande) et p. 27 (Australie).

⁵⁵² Ibid., p. 8 (Afrique du Sud), p. 9 (Maroc), p. 7 (Togo), p. 11 (Fédération de Russie, Azerbaïdjan), p. 17 (Portugal), p. 19 (Pakistan), p. 22 (Inde), p. 25 (Mozambique, en tant que Président de la Communauté des pays de langue portugaise) et p. 27 (Australie).

régissant la présence des Nations Unies dans le pays après le départ de la MINUT, la plupart des intervenants ont soutenu la demande formulée par le Gouvernement timorais concernant l'établissement d'une coopération innovante avec les Nations Unies, axée sur le renforcement des institutions et le développement⁵⁵³. Certains intervenants ont estimé que la situation du Timor-Leste ne devait plus figurer parmi les questions dont le Conseil de sécurité était saisi⁵⁵⁴.

⁵⁵³ Ibid., p. 8 (Afrique du Sud), p. 11 (Togo), p. 12 (Azerbaïdjan), p. 15 (Colombie), p. 17 (Portugal), p. 19 (Pakistan), p. 20 (États-Unis), p. 23 (Brésil), p. 27 (Nouvelle-Zélande) et p. 28 (Australie).

⁵⁵⁴ Ibid., p. 8 (Afrique du Sud), p. 11 (Fédération de Russie), p. 19 (Pakistan), p. 21 (France) et p. 22 (Inde).

Déclaration du Président avant le départ de la MINUT

Par une déclaration de son président en date du 19 décembre 2012, le Conseil a salué, dans le cadre de l'achèvement du mandat de la Mission le 31 décembre 2012, le rôle non négligeable qu'avait joué la Mission dans la promotion de la paix, de la stabilité et du développement au Timor-Leste, notamment en ce qu'elle avait œuvré au renforcement des moyens de la police nationale. Le Conseil a remercié le Gouvernement et tous les Timorais d'avoir résolument participé à l'action menée par la MINUT et l'équipe de pays depuis la création de la Mission et a noté que, pour le Gouvernement timorais, l'Organisation des Nations Unies resterait un partenaire de premier plan dans la nouvelle phase d'édification de l'État⁵⁵⁵.

⁵⁵⁵ S/PRST/2012/27.

Séances : la situation au Timor-Leste

<i>Séance et date</i>	<i>Question subsidiaire</i>	<i>Autres documents</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 37</i>	<i>Invitations adressées au titre de l'article 39 et autres invitations</i>	<i>Intervenants</i>	<i>Décision et vote (pour-contre-abstention)</i>
S/PV.6720 22 février 2012	Rapport du Secrétaire général sur le financement de la Mission intégrée des Nations Unies au Timor-Leste (MINUT) (S/2012/43)		Angola ^a , Australie, Brésil, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Timor-Leste (Président)	Représentante spéciale du Secrétaire général pour le Timor-Leste et Chef de la MINUT, Chef de la délégation de l'Union européenne auprès de l'Organisation des Nations Unies	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6721 23 février 2012	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2012/43)	Projet de résolution présenté par 12 États Membres ^b (S/2012/106)	Australie, Brésil, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande		Royaume-Uni	Résolution 2037 (2012) 15-0-0
S/PV.6859 12 novembre 2012	Rapport du Secrétaire général sur la MINUT (S/2012/765)		Australie, Brésil, Japon, Mozambique ^c , Nouvelle-Zélande, Timor-Leste (Ministre d'État et Ministre des affaires étrangères et de la coopération)	Représentant spécial par intérim du Secrétaire général et Chef de la MINUT, Chef adjoint de la délégation de l'Union européenne	Tous les membres du Conseil et tous les invités	
S/PV.6892 19 décembre 2012			Timor-Leste			S/PRST/2012/27

^a L'Angola s'est exprimé au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.

^b Afrique du Sud, Allemagne, Australie, Brésil, États-Unis, France, Guatemala, Japon, Malaisie, Nouvelle-Zélande, Portugal et Royaume-Uni.

^c Le Mozambique s'est exprimé au nom de la Communauté des pays de langue portugaise.